



L'école
de la protection
de l'enfance

**CURSUS 2019-2020
DOSSIER D'INSCRIPTION**

FORMATION DIPLÔMANTE*
POUR L'ENCADREMENT DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

**Formation élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE*



Datadock

**Cursus 2019-2020 organisé
par l'ACTION SOCIALE
et la FLEPES-INITIATIVES**

*L'Action
Sociale*

FORMATION



Initiatives

FACULTÉ LIBRE D'ÉTUDES POLITIQUES
ET EN ÉCONOMIE SOLIDAIRE

**En collaboration avec l'ODAS
et PraxisLab-Formations**



ODAS



**PraxisLab
formations**

Les organisateurs



L'ACTION SOCIALE organise depuis 2006 les **Assises nationales de la protection de l'enfance**, rendez-vous incontournable de tous les acteurs du secteur, et édite chaque trimestre le **Bulletin de la Protection de l'Enfance** ainsi qu'une newsletter mensuelle dédiée à ces professionnels.



La Faculté Libre d'Études Politiques et en Économie Solidaire (FLEPES-INITIATIVES) a vocation à favoriser l'innovation sociale et solidaire sur la base d'une démarche pédagogique adaptée. À

Paris comme à Montpellier, elle a créé et elle développe dans le cadre d'un partenariat national et européen une filière qualifiante simultanément professionnelle et universitaire, avec trois axes de spécialisations pratiques : économie solidaire et stratégies d'innovation, analyse politique et valeurs civiles, pédagogies et innovation en formation professionnelle.

Les partenaires



L'ODAS (Observatoire du Développement et de l'Action Sociale), travaille depuis sa création en 1990 à l'évaluation des politiques sociales et à la promotion de repères pertinents pour adapter les réponses. Il accompagne les évolutions initiées par les collectivités territoriales et contribue à la professionnalisation des responsables d'action sociale. Acteur influent auprès des pouvoirs publics, l'ODAS a contribué à inspirer les fondements de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.



PraxisLab Formation est une plateforme de formateurs consultants indépendants, tous professionnels de terrain et professionnels de la formation continue. L'approche développée est basée sur l'amélioration des situations de travail, qui permet de potentialiser l'expérience personnelle des stagiaires.

La présidence du comité scientifique et pédagogique

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice de l'École de la Protection de l'Enfance, assure la présidence du comité scientifique et pédagogique.

La coordination pédagogique

Thierry ARNOUX et **Jean-Marie VAUCHEZ**, professionnels du secteur médico-social ayant exercé dans plusieurs types de structures en assurent la coordination pédagogique.

Emmanuelle BONNEVILLE-BARUCHEL, psychologue clinicienne au service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne, maître de conférences en psychopathologie et psychologie Clinique à l'université Lumière Lyon 2, chercheure au CRPPC EA 653. Elle a travaillé en collaboration avec Maurice Berger et Albert Ciccone;

Flore CAPELIER, docteure en droit public, membre associé du CERSA, Université Paris 2 Pantheon Assas ;

Isabelle CASALS, Chef de projet protection enfance CREA-ARA;

Gaëlle CASTREC, Responsable d'un Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance ;

Gabrielle CHOUIN, conseillère principale d'éducation, formatrice, et membre d'une Adepape ;

Sylvie DELCROIX, responsable de projets « Études et plaidoyer » à SOS Villages d'Enfants ;

Yannick DIVET, expert auprès de l'ODAS ;

Sandrine DOTTORI, chargée de mission « Études et innovation » à SOS Villages d'Enfants ;

Marie DOURIS, docteure en droit et Habilitée à diriger des recherches, membre titulaire du Centre européen d'études et de recherches en droit de la famille et des personnes;

Marie-Agnès FÉRET, chargée d'études sur la protection de l'enfance à l'ODAS ;

Mohamed L'HOUSNI, directeur-fondateur de l'Association RETIS et formateur indépendant ;

Carl LACHARITÉ, directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

Dominique LE CLERC, ancien directeur général adjoint chargé de la Solidarité du Conseil départemental de la Sarthe ;

Didier LESUEUR, directeur général de l'ODAS ;

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice de l'École de la Protection de l'Enfance, ancienne directrice du GIP Enfance en Danger, ancienne directrice enfance-famille en départements ;

Rosa MASCARO, pédopsychiatre aux pouponnières de Lille et de Roubaix, médecin directeur du CAMSP Lebovici et du Fil d'Ariane, Lille ;

Paola MILANI, professeure associée au département des Sciences de l'éducation de l'université de Padoue (Italie) ;

Damien MULLIEZ, président de la chambre des appels correctionnels ;

Jean-Michel PERMINGEAT, magistrat, ancien directeur Enfance Famille d'un conseil départemental ;

Jean-Claude PLACIARD, membre du collège des experts de l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sanitaire et Sociale (ANDASS) ;

Laurent PUECH, fondateur du site www.secretpro.fr ;

Chantal RIMBAULT, présidente de l'association nationale des directeurs de l'enfance et de la famille (ANDEF), directrice de la protection de l'enfance et de la jeunesse dans un département ;

Lise-Marie SCHAFFHAUSER, présidente de Union des acteurs de parrainage de proximité (UNAPP) ;

Régis SÉCHER, chercheur, proche du mouvement ADT Quart Monde, spécialisé dans la co-formation professionnels-usagers ;

Laurent SOCHARD, psychosociologue, spécialiste des problématiques de participation des usagers ;

Pierre STECKER, directeur de l'Enfance et de la Famille en conseil départemental, membre de l'ANDASS ;

Jean-Pierre THOMASSET, psychologue clinicien.

Présentation de la formation

Les cadres de la protection de l'enfance sont confrontés à une véritable mutation du dispositif de protection de l'enfance. Le contexte législatif et réglementaire évolue constamment, les contraintes organisationnelles s'intensifient et les problématiques familiales se complexifient de plus en plus. Or, parallèlement leur rôle est renforcé par les textes, notamment dans les enjeux cruciaux de continuité du parcours de l'enfant et d'animation du dispositif mis en place. Leurs compétences stratégiques, empathiques et cliniques vont donc devoir tenir compte de ces évolutions.

Nous avons donc conçu un cycle de formation spécifiquement pensé pour les responsables des services concernés et les professionnels en situation d'encadrement. Notre objectif est de mettre l'accent sur le cursus individuel de chaque stagiaire, de privilégier le processus d'échanges et non la simple acquisition de savoirs. Organisée en 5 modules spécifiques (accessibles individuellement) cette formation d'un total de 224 heures, propose des apports théoriques soutenus par des intervenants ayant une expérience approfondie en protection de l'enfance, soit comme chercheurs, soit comme concepteurs de démarches innovantes. Une large part est également accordée au croisement et au partage des pratiques entre stagiaires avec le souci d'un maintien des liens après la formation au travers de la constitution d'un « réseau des anciens de l'école de la protection de l'enfance ».

La formation diplômante de l'école de la protection de l'enfance est interactive et porte sur les registres législatifs et réglementaires fondamentaux de la protection de l'enfance, mais aborde aussi la fonction du cadre confronté à des injonctions contradictoires. Elle fournit les éléments pour comprendre les nouveaux enjeux familiaux et psycho-dynamiques qui pèsent sur la construction d'un enfant. Enfin, ouverte sur la recherche, elle permet aux stagiaires de mieux inscrire leur action dans une dynamique étayée par des travaux reconnus et fiables.

Titre de la formation diplômante :

Chef(fe) de projet spécialisé en économie sociale et solidaire - Code NSF 332n
Certification professionnelle de niveau II (Fr) et de niveau 6 (Eu)
Enregistrée au RNCP par arrêté du 26 mai 2016 publié au J.O le 7 juin 2016
sous l'autorité et délivré par la Faculté libre Flepes INITIATIVES
Certification accessible via le dispositif VAE

Cette formation, spécialisée en protection de l'enfance est donc sanctionnée par une certification de niveau BAC + 4 (Master 1) avec attribution d'une mention.

Une année complémentaire pour l'obtention d'une certification de niveau Bac + 5 (Master 2) est proposée par la Flepes INITIATIVES.

La formation diplômante de l'école de la protection de l'enfance est ouverte, sauf dérogation, aux cadres de la protection de l'enfance pouvant justifier d'un diplôme de niveau Bac + 3 au minimum et se déroule dans les locaux de la faculté de Bourg-la-Reine à quelques minutes du centre de Paris et dans les locaux de l'USIC, 18 rue de Varenne, Paris 7ème. Cette certification porte le n° 26240 au RNCP et son **code CPF est le 24 83 27**. L'école de la Protection de l'Enfance possède le statut et l'état de référencabilité dans **Datadock** de son organisme de formation organisateur «l'Action Sociale».

Cette formation répond aux exigences du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 **ce qui permet aux cadres de la fonction publique de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.**

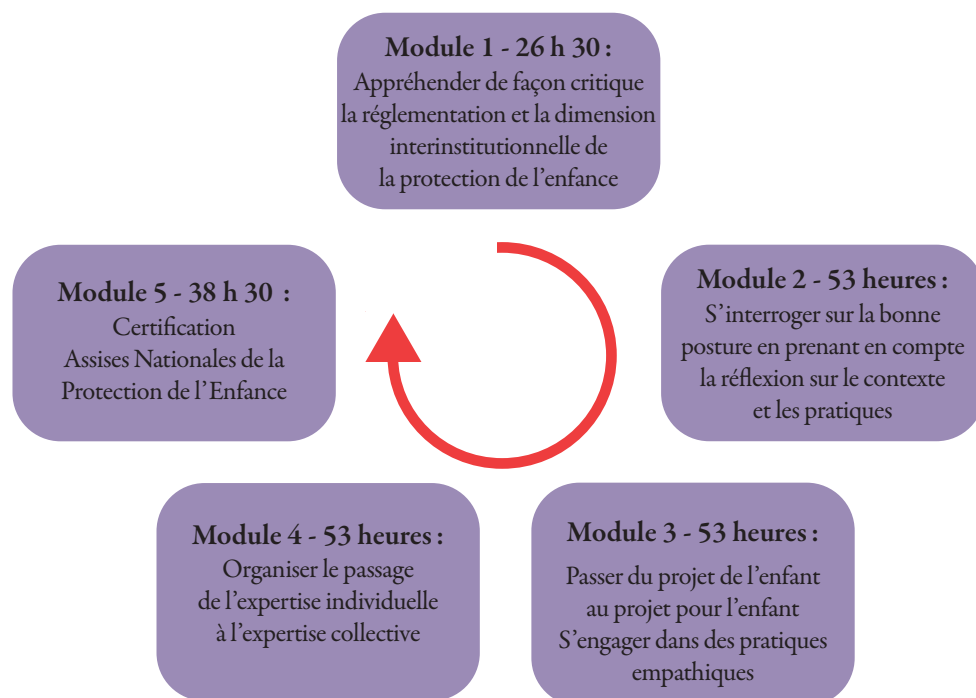
	Décret du 30 juillet	École de la Protection de l'Enfance
Durée de la formation théorique	200 heures	224 heures
Durée du stage pratique	40 heures	40 heures
Durée totale de la formation	240 heures dont 30 heures en commun avec d'autres professionnels	264 heures 224 heures en commun avec d'autres professionnels

Elle est également en conformité avec la Recommandation 7 du Rapport sur la Démarche de Consensus sur les Besoins Fondamentaux de l'Enfant (2017), ainsi qu'avec la Recommandation 11-2017 du Rapport annuel d'activité 2017 du Conseil National de Protection de l'Enfance (2018).

Enfin, articulée avec **les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance** qui constituent un point d'orgue, cette formation en reprend la thématique de l'année. Elle donne la possibilité aux étudiants de valoriser leurs travaux par des présentations lors des Assises 2020 dont la thématique leur sera donnée en avant-première.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La formation est découpée en 5 modules accessibles individuellement. Chaque module inclut un volume horaire de cours (apports formatifs de type magistral) ou ateliers (apports formatifs à partir de situations ou d'exercices par sous-groupes) et un volume horaire d'analyse de pratiques, de méthodologie et de tutorat. Ces séquences doivent permettre de faciliter la production collective et d'apporter à chaque stagiaire les outils méthodologiques nécessaires. Une plateforme numérique de travail dédiée à l'École de la protection de l'enfance permettra un accès aux contenus proposés, en dehors des temps de regroupement.



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET DE CERTIFICATION

Le diplôme délivré par l'école de la protection de l'enfance sanctionne des apprentissages définis par un référentiel de compétences. L'évaluation des stagiaires sera donc centrée sur ces compétences, correspondant à une activité professionnelle de cadre intermédiaire, qualifiée par le niveau II en formation professionnelle. De manière globale le niveau II qualifie aux compétences suivantes :

- Intervention et gestion dans des situations complexes ;
- Élaboration d'hypothèses et stratégies d'actions (au plan fonctionnel) fondées sur ses propres interprétations ;
- Autonomie d'action importante sur un champ d'intervention large mais nettement délimité.

Plus spécifiquement le diplôme de l'école de la protection de l'enfance qualifie aux domaines de compétences suivants :

- Pouvoir situer la prévention et la protection de l'enfance dans une perspective historique, sociologique et philosophique.
- Connaître les principes directeurs des théories et des pratiques des sciences humaines concernant l'enfant et la famille.
- Maîtriser le dispositif de protection de l'enfance et le cadre législatif et réglementaire.
- Pouvoir se situer comme cadre dans le dispositif de protection de l'enfance.
- Être capable de mettre en œuvre une méthodologie de recherche appliquée à une situation professionnelle d'encadrement.

L'évaluation des stagiaires, en vue de la certification, sera opérée selon trois critères :

- Implication (sur le plan qualitatif et quantitatif) des stagiaires dans un travail réflexif au travers du blog de la promotion élaboré à cet effet ;
- Rédaction d'un article (environ 25000 signes) sur un thème transversal ;
- Présentation orale de l'article.

LE STAGE

- Le stage est d'une durée de 40 heures. Il se déroule de manière continue ou discontinue dans une institution participant à la protection de l'enfance autre que celle à laquelle les cadres territoriaux concernés appartiennent.
- Il doit se dérouler au cours du cursus, c'est-à-dire dans l'année 2019 - 2020.
- Il est laissé sous la responsabilité de l'employeur.
- Chaque stagiaire a la responsabilité de la recherche de son lieu de stage sur la base d'un projet de stage validé par le comité pédagogique. Le projet de stage est établi sur la base du projet de formation de chaque stagiaire et fait l'objet d'un échange avec l'équipe pédagogique.
- Le stage fait l'objet d'un rapport de stage, document rédigé par le stagiaire qui fera l'objet d'une évaluation par l'équipe pédagogique.
- Les demandes de dérogations seront étudiées au cas par cas pour les stagiaires ne dépendant pas de la fonction publique.

Programme de la formation

MODULE 1	SEMAINE 1	ENJEUX POLITIQUES, SOCIAUX ET TERRITORIAUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
	12/11/2019	Accueil Contexte socio-politique de la protection de l'enfance
	13/11/2019	■ Droit en protection de l'enfance : CASF, Code Civil, CIDE...
	14/11/2019	■ La protection de l'enfance : Un sujet économique ■ Les enjeux managériaux des dynamiques de projet
	15/11/2019	Analyse des pratiques et méthodologie - Validation du module 1
MODULE 2	SEMAINE 2	BESOINS FONDAMENTAUX ET DROITS DE L'ENFANT : ÉTUDE DU NOUVEAU PARADIGME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
	10/12/2019	■ Présentation des résultats de la démarche de consensus sur «Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance» ■ Une démarche indissociable d'une meilleure connaissance et d'un respect plus systématique des droits de l'enfant.
	11/12/2019	■ Quels besoins ? Comment mieux les prendre en compte? ■ Examen, à partir de cas pratiques de parcours en protection de l'enfance, des enjeux et conséquences pour les équipes de terrain et l'encadrement d'une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux et droits de l'enfant.
	12/12/2019	Analyse des pratiques et méthodologie
	13/12/2019	Tutorat et recherches personnelles
	SEMAINE 3	LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES ET L'ENFANT : ENJEUX ET MÉTHODES
	07/01/2020	■ De l'évaluation des situations à la mise en oeuvre d'un plan d'aide : pourquoi et comment revisiter la place et les ressources de l'entourage de l'enfant ? Les nouvelles opportunités de recours aux TDC dans les cadres administratif et judiciaire.
	08/01/2020	■ Présentation et "mode d'emploi" des outils permettant de mieux évaluer les ressources capacitaires des familles.
	09/01/2020	Dimension déontologique et éthique des pratiques : Quel regard et quelle posture pour le professionnel?
	10/01/2020	Validation du module 2
MODULE 3	SEMAINE 4	PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE : MIEUX ÉVALUER POUR MIEUX CONSTRUIRE
	04/02/2020	■ Modalités de coopération interprofessionnelle et interinstitutionnelle indispensables pour stabiliser davantage les parcours, et implication en termes d'organisation, de pratiques et de postures.
	05/02/2020	■ Étude critique à partir d'un exemple de parcours.
	06/02/2020	Analyse des pratiques et méthodologie
	07/02/2020	Tutorat et recherches personnelles

HORAIRES : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du mardi au jeudi et de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 le vendredi

ATTENTION : le stage de 40 heures n'apparaît pas dans ce calendrier, les dates étant à fixer individuellement pour chaque stagiaire.

MODULE 3	SEMAINE 5	LA PRISE DE RISQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE : ENJEUX ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE
	10/03/2020	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prendre des risques pour mieux protéger : étude à partir d'exemples concrets des données d'un paradoxe.
	11/03/2020	<ul style="list-style-type: none"> ■ Piloter, diriger et accompagner la prise de risques : quelles conditions et quelle méthode pour le cadre en protection de l'enfance ? ■ Limiter les risques et sécuriser les équipes
	11/03/2020	Les référentiels et cadres d'observation de l'enfant
	12/03/2020	Validation du module 3
MODULE 4	SEMAINE 6	PPE : DU PROJET DE L'ENFANT AU PROJET POUR L'ENFANT
	31/03/2020	<ul style="list-style-type: none"> ■ La finalité du Projet pour l'enfant (PPE), la variabilité des contenus et des formations. ■ Présentation d'outils opérationnels qui facilitent la prise en compte des besoins de l'enfant et l'association des familles dans l'élaboration du projet.
	01/04/2020	■ Les enjeux en termes de coordination, de coopération et de secret professionnel.
	02/04/2020	Analyse des pratiques et méthodologie
	03/04/2020	Tutorat et recherches personnelles
	SEMAINE 7	L'ÉVALUATION DES BESOINS DE L'ENFANT EN PROTECTION EN L'ENFANCE
	12/05/2020	■ Élaborer une stratégie évaluative, apports méthodologiques sur l'évaluation en protection de l'enfance
	13/05/2020	■ Utiliser un référentiel : exemple du référentiel CREA-ARA.
	14/05/2020	Analyse des pratiques et méthodologie
15/05/2020	Validation du module 4	
MODULE 5	SEMAINE 8	CERTIFICATION
	09, 10 et 11/06/2020	Préparation de la certification
	12/06/2020	Certification
	SEMAINE 9	ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
	date non fixée ou à confirmer	Assises Nationales de la Protection de l'Enfance : exposé oral des travaux
date non fixée ou à confirmer	Assises Nationales de la Protection de l'Enfance : exposé oral des travaux	

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Une sélection, sur dossier, sera opérée à l'inscription selon les critères suivants :

Niveau d'entrée : niveau III minimum¹ avec expérience professionnelle de trois ans minimum.

Poste occupé : cette formation est réservée aux professionnels en situation d'encadrement, en exercice dans la protection de l'enfance.

Des dérogations peuvent être établies pour des cadres hors secteur, mais dont les fonctions sont en lien avec des services de protection de l'enfance (justice, police, santé, etc.). La demande de dérogation est faite sur papier libre et jointe au dossier d'inscription.

Inscription partielle : chaque module de formation est accessible individuellement. L'école donne un délai de 5 ans pour valider un cursus complet. En cas de demande d'inscription partielle aux modules, veuillez l'indiquer clairement dans votre lettre de motivation.

Les places étant limitées les dossiers seront étudiés au cas par cas. La lettre de motivation étant déterminante elle pourra exceptionnellement être complétée par un entretien personnel.

S'INSCRIRE

Complétez le formulaire (page suivante) et joignez les pièces ci-dessous :

- 1 - une photo d'identité (merci d'indiquer vos nom et prénom au verso)
- 2 - une photocopie de vos diplômes et de votre carte d'identité
- 3 - votre CV
- 4 - votre lettre de motivation
- 5 - votre bulletin d'inscription validé et signé par votre employeur

Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :

JAS - l'Action Sociale
(École de la Protection de l'Enfance)
13 boulevard Saint-Michel
75005 Paris

Suite à votre inscription et dès que nous l'aurons validée, nous établirons une convention de formation que nous transmettrons à votre employeur.

1 - Cadre en fonction dans la fonction publique d'État et territoriale (ASE, Foyer de l'enfance...), cadre en fonction dans un service habilité (MECS, service d'AEMO et autres institutions).

Bulletin d'inscription 2019 - 2020

À renvoyer sous enveloppe avec tous les éléments mentionnés en page antérieure à l'adresse suivante A
L'Action Sociale (École de la Protection de l'Enfance) - 13 boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
ou par mail : secretariat@lebpe.fr

CANDIDAT

M. Mme **SVP** écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en capitales

Nom.....

Prénom.....

Etablissement

Fonction

Service.....

Téléphone (portable de préférence).....

Mail

POUR INSCRIPTION PARTIELLE UNIQUEMENT

Cochez uniquement les modules auxquels vous souhaitez vous inscrire. Pour un cursus complet, ne rien cocher

MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme.....

Adresse

.....

.....

DOSSIER SUIVI PAR (RESPONSABLE DE FORMATION)

Nom.....

Prénom

Service.....

Téléphone

Mail.....

Cachet et signature de l'employeur

Signature du candidat

Modalités de paiement et réserves

La gestion administrative et financière de l'École de la protection de l'enfance est assurée par la SARL L'Action Sociale, société productrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS

Numéro de Siret : 420743346000 25 RCS Paris Code APE : 5814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)

Code banque : 30004/Code guichet : 02790/Numéro de compte : 00010099563/Clé RIB : 48

IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

Le montant des frais d'inscription au cursus complet est de **4950 euros nets** (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI)

Pour les inscriptions partielles : 950 euros nets pour le module 1 et le module 5 et 1900 euros nets par module pour le module 2, 3 et ou 4 (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI)

Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription. Le montant de l'inscription sera dû à signature de la convention et au plus tard au premier jour du cursus.

Annulation : Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier, fax ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 15 jours avant le début du cursus seront acceptées. Celles reçues moins de 15 jours avant le début du cursus entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début du cursus, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription de formation.

LIEU DE LA FORMATION

La Faculté Libre d'Études Politiques et en Économie Solidaire

(FLEPES-INITIATIVES)

43 boulevard du Maréchal Joffre
92340 BOURG-LA-REINE



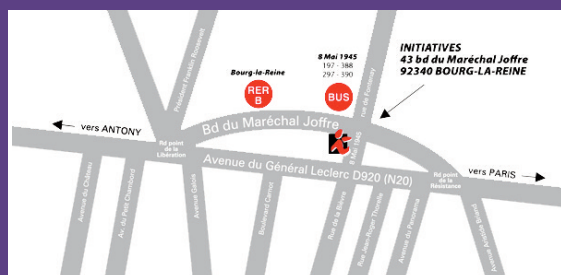
Informations pratiques

ACCÈS

RER B : station Bourg-La-Reine (200 m)

BUS : 197, 297, 388, 390 (arrêt : 8 mai 1945)

GPS : 48.782959 et 2.315174



HORAIRES : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30

RENSEIGNEMENTS :

ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE - L'ACTION SOCIALE FORMATION
Tél. : 01 53 10 24 16 - Mail : secretariat@lebpe.fr - Plus d'info sur : www.lebpe.fr